

27^e Salon INTERNATIONAL de la plongée sous-marine

CONCOURS PHOTOS - 2026



PRESENTATION DES CONCOURS PHOTOS

Comme chaque année, le **Salon International de la Plongée Sous-Marine** célèbre la beauté de l'image sous-marine.

Pour cette 27^e édition, un thème cher aux passionnés a été choisi : **La prise de vue en macro**

Introduite lors du Salon 2025, la distinction entre deux catégories spécifiques est maintenue :

- **Catégorie « Photographe amateur »**
- **Catégorie « Photographe expert »**

Sera considéré comme photographe expert : toute personne ayant déjà été récompensée lors de concours précédents, qu'ils soient français ou internationaux, ainsi que toute personne ayant publiée ses photos dans un magazine, dans le cadre d'une exposition, ou sur un site internet reconnu. La publication sur des réseaux sociaux personnels ne sera pas prise en compte pour cette classification.

INFORMATIONS GENERALES ET PRECISIONS SUR LES THEMES :

- Le concours est ouvert à tous les photographes
- Le concours vise à promouvoir la plongée sous-marine.
- Pour le thème **2026** les photographes bénéficient d'une totale liberté artistique : La composition de l'image est laissée à l'appréciation du participant. Le lieu de la prise de vue est libre, à condition qu'elle soit réalisée sous l'eau et en milieu naturel. Chaque participant devra indiquer le lieu exact de la prise de vue, ainsi que fournir des informations précises sur les espèces photographiées.

INSCRIPTION ET PARTICIPATION :

- Ce concours est entièrement gratuit.
- L'inscription au concours nécessite de s'enregistrer sur le site de l'évènement : <https://www.salon-de-la-plongee.com/> - Chapitre *COMPETITIONS*
- Pour participer vous devez créer votre compte, et renseigner votre nom, prénom, une adresse mail et créer un mot de passe.
- Les participants ayant déjà concourus au concours d'un des Salons de la Plongée depuis 2023 doivent, de préférence, utiliser le compte qu'ils ont créé auparavant.
- Lors de votre participation, vous devrez obligatoirement choisir entre la catégorie Amateur et la catégorie Expert. Toute erreur constatée dans le choix de la catégorie entraînera l'invalidation de la participation, et les photographies seront exclues de la compétition. Si

CONCOURS PHOTOS - 2026

une erreur est détectée par le Jury après l'annonce des résultats, le prix décerné pourra être annulé.

- Un même concurrent ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie. Toute double participation entraînera l'exclusion.
- Chaque photo déposée devra comporter un titre et une description suivant les champs proposés sans omettre de préciser le lieu exact de la prise de vue, ainsi des informations précises sur les espèces photographiées.
- Chaque participant peut déposer de 1 à 3 photos maximum,.
- Les images qui ont déjà été présentées les années passées sont éligibles, mais sont beaucoup moins susceptibles de gagner la faveur du jury.

INTEGRATION DES PHOTOS ET TRAITEMENT DES IMAGES :

- Les images peuvent être téléchargées en format 'jpeg', 'jpg', 'png' ou 'webp'.
- La taille maximale est de 10MB, il n'y a pas de limitation en px ou dpi.
- Il n'y a aucune restriction sur le post-traitement. Cependant, il ne s'agit pas d'un concours Photoshop et les images gagnantes sont censées représenter la réalité.
- Les images en noir et blanc sont acceptées.
- Le recadrage est autorisé, mais les images gagnantes doivent toujours avoir une résolution suffisante.
- Les images générées par intelligence artificielle, même partiellement, sont strictement interdites dans le cadre de ce concours.

DATE DU CONCOURS :

- Les inscriptions au concours ainsi que le dépôt des photographies devront être effectués au plus tard **le 15 novembre 2025** avant minuit (UTC/GMT +1).
- Les résultats seront annoncés **le samedi 10 janvier 2026 à 18h00 au sein même du Salon de la Plongée, à l'Espace Scénique.**

JURY ET PRIX :

- Le concours 2026 est organisé en partenariat avec le FORUM PHOTOSUB.
- A compter du 16 novembre 2025, la délibération commencera. Dans un premier temps le jury réalise une présélection d'une vingtaine d'images par catégorie.
- Les présélectionnés seront avisés par mail. Ils pourront être invités à transmettre des fichiers de résolution supérieure ou des renseignements supplémentaires. L'absence de réponse pourra entraîner une incidence sur le résultat.
- Il y a 3 gagnants par catégorie suivant un classement de la 1^{ère} à la 3^{ème} place.
- Les participants pourront découvrir les résultats lors de la cérémonie de remise de prix, le samedi 10 janvier 2026, sur le Salon.

CONCOURS PHOTOS - 2026

- La participation au concours ne signifie pas la réception d'une invitation pour entrer gratuitement sur le Salon.
- Chaque gagnant se verra remettre le trophée du concours photos du Salon 2026. correspondant à son résultat ainsi que les lots offerts par l'organisation de l'évènement.
- Les trophées et lots seront remis aux gagnants ou à leurs représentants lors de la cérémonie de remise des prix. Aucun lot ni trophée ne sera envoyé.
- La décision du jury est définitive. Le jury expliquera ses choix lors de la cérémonie de remise des prix. Il sera disponible pour échanger en face à face, mais ne pourra revenir sur les discussions par correspondance une fois la cérémonie terminée.

INFORMATIONS PRATIQUES DU SALON INTERNATIONAL DE LA PLONGEE SOUS-MARINE 2026

- **COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

Production et organisation : HP COMMUNICATION

Tél. : 00 33 1 43 74 72 89

E-mail : concours@salondelaplongee.com – Site Internet : www.salon-de-la-plongee.com

- **DATES ET HEURES D'OUVERTURE**

- ✓ Jeudi 8 janvier 2026 de 10h00 à 19h00
- ✓ Vendredi 9 janvier 2026 de 10h00 à 21h00
- ✓ Samedi 10 janvier 2026 de 10h00 à 19h00
- ✓ Dimanche 11 janvier 2026 de 10h00 à 19h00

- **LIEU DE L'EVENEMENT**

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

Pavillon 4

1 Place de la Porte de Versailles - 75015 Paris – France

- **ACCES**

- ✓ Avion : Tous les aéroports de Paris (Orly & Roissy Charles De Gaulle)
- ✓ Train : Toutes les gares de Paris (Lyon, Montparnasse, Nord ...)
- ✓ Métro : Ligne 8 (Station Balard) et Ligne 12 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Tramway : T2 et T3 (Station Porte de Versailles – Parc des expositions)
- ✓ Voiture : Périphérique - Sortie Porte de Versailles
- ✓ Bus : 39 & 80 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Parking P6 (payant suivant les tarifs en vigueur du Parc des Expositions)

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un événement créé, produit et organisé par la société HP Communication. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un nom déposé par la SARL HP Communication.

Toute œuvre considérée par Le Salon International de la Plongée Sous-Marine comme présentant un caractère manifestement « hors-sujet » ou susceptible de troubler l'ordre public ne pourra pas être retenue pour le présent concours.

Toute œuvre présentant une manipulation ou un non-respect d'animal ou du milieu (déplacement d'animal, conditions non naturelles etc...), sera exclue du présent concours.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine se réserve le droit de ne pas retenir certaines photos pour ce concours sans que cette décision puisse être contestée et donner un droit à une indemnisation ou un remboursement de frais.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine, conformément aux règles établies en matière de Copyright, considère que les œuvres présentées sont libres de tout droit de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers (images, droit à l'image etc...).

Du fait même de leur participation, les auteurs des photos s'engagent à garantir l'organisateur contre toutes actions qui pourraient être exercées à son encontre contre des ayants droit. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Chaque photographe s'assurera que ses images ne porte aucune atteinte aux droits des tiers du point de vue de leur image, biens, personnalité, vie privée. Il certifie notamment disposer de toutes les autorisations de publications des images des modèles, personnes, y compris des enfants.

Les photographes autorisent l'utilisation de leurs œuvres par HP Communication/ Le Salon de la Plongée Sous-Marine pour des actions de promotion de l'évènement, avec mention du nom du photographe, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

La participation au présent concours implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement et des directives données par l'Organisateur pour garantir la qualité de la présentation des œuvres.

Votre participation au concours, entraine votre accord avec la phrase suivante :

« Je demande ma participation au concours photos du 27^{ème} Salon International de la Plongée Sous-Marine.

Je déclare avoir pris connaissance des Informations ainsi que du Règlement du concours ci-dessus, en acceptant sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tout recours contre l'organisateur. Je certifie être l'auteur des photos et disposer de l'autorisation de publication des images des modèles, des personnes, y compris, le cas échéant, des enfants ».